

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mars 2024

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 8 mars 2024.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Souraya NOUJAIM, Kim PHAM, Mathilde PROST, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK.

Pouvoirs : Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN, Daniel PERCHERON à Henri LOYRETTE.

Excusés : Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Alexandre COUSIN, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Vincent POMAREDE, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS, Loraine VILAIN.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Juliette BARTHÉLÉMY, Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Audrey LORY, Gaëlle POULARD, Caroline SEVIN.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-247

PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS (COMPLÉMENT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, L.1612-12 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n° 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 Septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens », et notamment son article 9,

Vu la délibération n° 2023-238 du 12 décembre 2023 relative à la programmation des expositions au titre de 2024,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La programmation des expositions au titre de 2024 a fait l'objet d'une délibération, approuvée par le Conseil d'administration le 12 décembre 2023, avec les expositions « Mondes Souterrains » (printemps 2024) et « Exils » (Automne 2024), organisées dans la galerie d'expositions temporaires du Musée.

En complément de cette programmation, une exposition intitulée « Icônes de l'exil », présentée en annexe, sera également organisée dans l'espace « Mezzanine » du Louvre-Lens cet automne.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De compléter la programmation culturelle des expositions 2024 en organisant l'exposition présentée en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le

ANNEXE

Exposition « Icônes de l'exil » (titre provisoire)

Mezzanine – 11/09/2024 – septembre 2025

Commissariat : Maximilien Durand, *directeur du département des Arts de Byzance et des Chrétientés en Orient du musée du Louvre*

En mai 2022, le Louvre organisait une opération de sauvegarde de seize œuvres majeures conservées au musée national des Arts Bohdan et Varvara Khanenko de Kyiv (Ukraine). En collaboration avec le ministère ukrainien de la Culture et le soutien de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (Aliph), de précieuses icônes quittaient secrètement l'Ukraine, à travers la Pologne et l'Allemagne, pour être abritées, pendant la guerre consécutive à l'invasion russe, dans les réserves du Louvre. Cinq d'entre elles, témoins des premiers siècles de l'histoire byzantine, ont été présentées dans l'exposition « Aux origines de l'image sacrée. Icônes du musée national des Arts Bohdan et Varvara Khanenko de Kyiv » au Louvre, entre le 14 juin 2023 et le 29 janvier 2024.

L'exposition « Icônes de l'exil » présente quatre autres icônes venant d'Ukraine. Deux d'entre elles, de dimensions imposantes (2 m x 2 m), ont été réalisées par le peintre crétois Theodoros Poulakis (1622-1692), émigré à Corfou après la chute du duché crétois de Candie aux mains des turcs Ottomans en 1646. Elles représentent le *Jugement dernier*, pour l'une, et l'hymne à la Vierge « En toi se réjouit toute la création ». La virtuosité du peintre, imprégné de tradition byzantine mais intégrant la leçon des maîtres occidentaux (des gravures du *Jugement dernier* de Michel-Ange lui ont servi de modèle, notamment), s'exprime dans les hybridités de ces œuvres.

Les deux autres œuvres, un *Saint Jean-Baptiste entouré de scènes de sa vie* et une *Vierge de Tendresse*, n'ont, comme les précédentes, encore jamais été montrées en France. Elles sont donc révélées au public pour la première fois dans cette exposition qui se propose d'aborder les dangers encourus par les œuvres en temps de guerre, la nécessaire mobilisation des experts pour leur préservation, l'histoire du musée du Louvre face aux guerres, en particulier ses évacuations d'œuvres, et le statut de « réserve-refuge » du Centre de Conservation de Liévin.